



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 – @ : secretariat@artois.fff.fr



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCHAINES REUNIONS

Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, entre 9 heures et 10 heures, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;

✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

3 personnes par club seront admises dans le respect des règles sanitaires (port du masque obligatoire, respect des distances, lavage des mains).

→ Le **SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2020** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 13 SEPTEMBRE 2020**, y compris les matchs arrêtés

→ Le **SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020** pour les exclusions et les incidents **jusqu'au 20 SEPTEMBRE 2020**, y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.



RELEVÉ DES SANCTIONS DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE DU 12 SEPTEMBRE 2020

Suite aux incivilités constatées, le Comité Directeur a décidé de faire connaître à l'ensemble des composantes de notre football les sanctions prononcées par sa commission de Discipline afin que chacun prenne ses responsabilités.

Nombre de suspendus pour 1 match : 2

Nombre de suspendus pour 2 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 3 matchs : 2

Nombre de suspendus pour 6 matchs : 2 – Propos grossiers et bagarre entre 2 joueurs

Nombre de suspendus pour 9 matchs : 1 – Coup de poing à adversaire avec ITT

Suspendu jusqu'à comparution : 1

**Le Président de la Commission
Bernard DEJARDIN.**



FORMATION ARBITRES

Le District Artois prévoit 3 formations de candidats « arbitres ».

La première session se déroulera les **26 septembre – 3 octobre et 10 octobre.**

Les inscriptions sont ouvertes.

Pour informations et renseignements complémentaires, veuillez consulter notre site.

A cette formation s'ajoute celle qui se tiendra à **LA GAILLETTE** du **26 au 29 OCTOBRE 2020.** La consultation des documents est identique à celle décrite précédemment.

**Le Responsable du Pôle Formation de la Commission des Arbitres de l'Artois
Jean Pierre JANNOT.**



PROTOCOLE ARTOIS

La situation sanitaire et la protection des personnes rendent la réalisation du protocole Artois difficile voire impossible dans certaines circonstances. Le Comité Directeur du District a décidé de laisser temporairement la mise en place de cet instant de convivialité entre les arbitres et les personnes du banc de touche à l'appréciation des clubs et des arbitres. Seules les fiches des protocoles ayant eu lieu sont à transmettre.

**Le Président du District Artois
Jean-Louis GAMELIN.**



INFRACTIONS DECOULANT DE L'APPLICATION DES REGLEMENTS GENERAUX CONCERNANT LES EQUIPES ENGAGEES

ARTICLE 83 DES REGLEMENTS GENERAUX

Situation arrêtée au 15 septembre 2020

Article 83 : Rappel des dispositions

- > La possibilité d'accéder en division supérieure ou de se maintenir dans une division repose sur le respect des conditions minimales de nombre d'équipes terminant les championnats en fonction du niveau de l'équipe senior A
- > La non observation de ces dispositions entraîne pour l'équipe hiérarchiquement la plus élevée l'impossibilité d'accéder en division supérieure si son classement en fin de saison le permettait ou la rétrogradation en division inférieure si le classement en fin de saison permettait le maintien.
- > Une rétrogradation résultant de ces dispositions intervient en supplément d'une relégation sportive en division inférieure.
- > Il est rappelé que les équipes vétérans n'entrent pas en ligne de compte, qu'une entente est décomptée pour une demi-équipe et qu'au niveau des débutants, les ententes sont interdites ; par ailleurs une équipe engagée est décomptée pour une demi-équipe pour les U8/U9 pratiquant à 5. En ce qui concerne les U6/U7, 6 joueurs licenciés seront décomptés pour une demi-équipe.
- > Enfin, les féminines et les U15 engagés en effectif réduit sont décomptés pour une équipe tandis que les débutants ne seront décomptés que lors de l'arrêt de la 2^{ème} situation

Club évoluant en D2

USO Drocourt – manque 2 équipes jeunes

Club évoluant en D3

FC Annay – manque 2 équipes jeunes

Club évoluant en D4

ES Douvrin – manque 1 équipe jeunes

Olympique Vendin – manque 1 équipe jeunes

ES Allouagne – manque une ½ équipe jeunes

Club évoluant en D5

AS Berneville - manque 2 équipes

FC Kennedy Béthune - manque 1 équipe jeunes

Clubs évoluant en D6 et ne pouvant accéder en D5

ES Ourton

JS Achiet

US Ham

FC Richebourg

ES Ficheux

Clubs évoluant en D7 et ne pouvant accéder en division supérieure parce que n'ayant engagé qu'une seule équipe

US Quiéry – manque 1 équipe
ES Thiennes – manque 1 équipes
AS Kennedy Hénin – manque 1 équipe
ES Roeux – manque 1 équipe

**Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.**



COMMISSION DES CALENDRIERS SENIORS

ENGAGEMENT TARDIF

FC LA COUTURE (c) est incorporé en **D7- Groupe F** – matchs le dimanche à 17 heures.

JOURNEE DES 19 ET 20 SEPTEMBRE

Rencontres de championnat seniors à jouer

D2 – GROUPE B

USO Drocourt – ASSB Oignies (b)

D5 – GROUPE B

FC Busnes – Olympique Burbure (b)

D5 – GROUPE C

CS Habarcq (b) – AG Grenay (b) - inversé à GRENAY

D7 – GROUPE C

US Grenay (b) – FCH Lens (b) avancé du 27 septembre

**Le Président du Département
Richard RATAJCZAK.**



COMMISSION DES COUPES SENIORS

Matches remis des 19 et 20 septembre

COUPE ARTOIS

CSAL Souchez – ES Labeuvrière
FC Busnes – RC Chocques
RC Avesnes – ASSB Oignies (b)

COUPE MALLEZ

Olympique Burbure (b) – FC Lillers (b)

COUPE DEMANDRILLE

AG Grenay (b) – USA Liévin (b)

COUPE CICA

AS Maroeuil (b) – CS Habarcq (b)
US Grenay (b) – JS Bourecq (b)
FCH Lens (b) – RC Locon (b)

Match modifié

COUPE CICA

Vallée la Ternosie (c) – DR Lambres (b) à **13 heures**

**Le Président du Département
Richard RATAJCZAK.**



COMMISSION D'APPEL DES LITIGES SPORTIFS ET ADMINISTRATIFS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 9 SEPTEMBRE 2020

Présents : Éric GOOSSENS - Pascal QUINTIN - Jean Paul TURPIN.

Excusés : Nicole DELHAYE – Raymond BRICE –

Appel du RC SAINS d'une Décision de la COMMISSION du STATUT de l'ARBITRAGE du 7 mai 2020, parue le 11 mai 2020

DECISION : 4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés applicable pour la saison 2020/2021. Première année d'infraction : Amende de 50€

✓ Sur la recevabilité de l'appel

Après avoir examiné les pièces au dossier, la commission d'Appel des Litiges Administratifs et Sportifs déclare l'appel conforme aux dispositions de l'article 152 des Règlements Généraux du District Artois.

✓ Après étude du dossier

La commission d'Appel constate que les procédures d'application du Statut de l'Arbitrage vis-à-vis du club du RC SAINS ont été respectées par la commission du Statut de l'Arbitrage, et que le club a été régulièrement informé de sa situation :

Saison 2019/2020 :

Suite à la réunion de la commission du Statut Arbitrage du **18 février 2020**, PV parue sur le site officiel du District le **25 février 2020**, rappelant les sanctions encourues par les clubs en situation provisoire au **31 janvier 2020** suivant les articles 46 et 47 du Statut de l'Arbitrage, situation qui sera revue le **15 juin 2020**.

Le club du RC SAINS apparaît dans cette liste en première année d'infraction, quatre joueurs mutés au lieu de six joueurs mutés applicable pour la saison 2020/2021. Amende de 50€.

Suite à l'arrêt des championnats le **13 mars 2020** cause de la crise sanitaire, la commission du Statut de l'Arbitrage a fait paraître le **11 mai 2020** sur le site officiel du District, le relevé des décisions prises le **7 mai 2020** lors de la réunion téléphonique à savoir :

Couverture des clubs :

Il ne sera pas tenu compte du nombre de matchs assuré par un arbitre afin qu'il couvre son club à condition d'être à jour administrativement.

Fin de Saison :

La commission prend note de la décision du COMEX mettre un terme à la saison 2019/2020 le **16 mars 2020**.

La situation des clubs en fin de saison :

Les dispositions et les décisions reprise à l'Hebdo Foot du 25 février 2020 sont considérées comme étant la situation de fin de saison vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage, notamment en ce qui concerne les clubs en infraction.

✓ Après audition de :

Monsieur LEROY Dominique, Vice-Président du RC SAINS.

Monsieur SION Daniel représentant la commission du Statut de l'Arbitrage.

Les personnes auditionnées n'ont pas pris part, ni aux délibérations, ni à la décision.

✓ La commission d'Appel constate :

> Que le club reconnaît qu'il a enregistré la licence de son arbitre au-delà du délai réglementaire du **31 août**. Le club argumente sur l'erreur commise par son ancien secrétaire.

> La commission d'appel **confirme la décision prise en première instance par la commission du Statut de l'Arbitrage en application des articles 26, 46 et 47 dudit règlement à savoir :**

4 joueurs mutés au lieu de 6 mutés applicable pour la saison 2020/2021. Première année d'infraction : Amende de 50€.

La commission rappelle que la sanction de 4 mutés au lieu de 6 ne s'applique qu'à l'équipe première.

✓ Les frais occasionnés par ce dossier sont à la charge du RC SAINS,

✓ Les frais de Monsieur SION Daniel, concernant ce dossier sont à la charge du RC SAINS.

La présente décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts de-France à l'adresse suivante (Ilavoisier@lfhf.fff.fr .) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

Le Président de Séance
Pascal QUINTIN

Le Secrétaire de Séance
Éric GOOSSENS



INFORMATIONS aux CLUBS

Le **SC SAINT NICOLAS** nous informe qu'à compter de ce jour et jusqu'au 31 décembre 2020, toutes les rencontres se joueront sur terrain synthétique du stade Jean Jacques MOLO.

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK.



COMMISSION des CALENDRIERS JEUNES

→ Engagement tardif du **FC DAINVILLE** en **U15 à 8 – GROUPE A.**

→ Engagement tardif du **RC LABOURSE/Verquigneul** en **U15 à 8 – GROUPE F.**

DEMARRAGE DES BRASSAGES U14 A U18 A 11

> La première journée de brassage démarre ce week end des **19 et 20 septembre.**

> Les équipes U14 participent au brassage U15 Niveau 2. Ces équipes U14 ont un chiffre 5 au bout de leur club (par exemple ES BULLY « 5 ») afin de les reconnaître.

Les 13 clubs concernés par la D1 U14:

OS AIRE – USO BRUAY – ES BULLY – FC CAMBLAIN – STADE HENIN – ESD ISBERGUES – AFC LIBERCOURT – OLYMPIQUE LIEVIN – USA LIEVIN – COS MARLES – ES ST LAURENT – US ST POL – US VIMY -

Ces équipes U14, lors du brassage U15 Niveau 2, ne peuvent comporter que des joueurs U14 et U13 (3 maxi).

> Les équipes U16 ont un brassage spécifique entre elles.

> Les U15 et U18 ont un brassage niveau 1 et niveau 2 selon leurs engagements

- BRASSAGE Niveau 1 : Accession aux niveaux D1 et D2 (réservée aux 24 premiers).
- BRASSAGE Niveau 2 : Accession aux niveaux D3 et D4

> Déroulement sur 4 journées en formule échiquier avec établissement d'un classement après chaque journée.

> En cas de match nul, le vainqueur est déterminé à l'issue d'une séance de tirs aux buts.

> Un classement est réalisé après chaque journée entre toutes les équipes selon le barème suivant :

- Match gagné : 3 points
- Match nul et victoire aux tirs aux buts : 1,5 points
- Match nul et défaite aux tirs aux buts : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par Forfait : - 1 point (score : 0 but pour – 5 buts contre)
- Match gagné par Forfait : 3 points (score : 5 buts pour – 0 buts contre)

Si la séance des tirs aux buts n'est pas effectuée (en cas d'égalité), les 2 équipes n'obtiendront qu'1 point.

> Lorsqu'une équipe est exemptée (nombre d'équipes impair) elle marque 3 pts, le score décompté étant de 0 à 0.

> Le classement est établi :

- a) Au meilleur nombre de points
- b) A égalité selon la meilleure différence de buts
- c) A égalité selon la meilleure attaque
- d) A égalité selon la meilleure défense
- e) Au goal average particulier si les 2 équipes se sont rencontrées
- f) Par tirage au sort

> Rencontre non disputée

En cas de report de match pour cause d'arrêt municipal, la rencontre sera inversée. Si la rencontre ne peut avoir lieu à la date prévue, La Commission décidera de la suite à donner à la rencontre selon les conséquences sur le classement final.

Pour l'établissement du classement, les 2 équipes concernées se verront attribuer 1 point avec un score de 0 à 0.

Le classement sera réactualisé en fonction de la décision prise par la Commission.

> Rencontre non disputée pour cause de COVID

1^{ère} journée :

Les clubs concernés seront considérés exempts et seront accrédités de 3 pts sur le score de 0 – 0.

2^{ème} journée :

Si 1^{ère} fois, même application que la 1^{ère} journée.

Si 2^{ème} fois, report au week-end suivant.

3^{ème} journée :

Report au week-end suivant.

4^{ème} journée :

Report au week-end suivant.

Dans le ou les cas, où la situation devenait ingérable, la Commission aura recours à l'article 10 de l'Annexe 7.3.

Pour la Commission Jeunes

Pascal WATEL.



COMMISSION DES COUPES SENIORS

REUNION DU 10 SEPTEMBRE 2020

Présents : Jean Marc BOUILLET – Gilbert COPPIN – Francis DAUTREMEPUIS – Gérard COFFRE – Eric GOOSSENS - Daniel SION – André SOJKA –

Excusés : Micheline GOLAWSKI – Dominique GEENS –

Modifications participation aux coupes suite à parution du 28 juillet 2020

> La commission prend note des courriers reçus des clubs.

> Ne peuvent participer aux coupes :

US CHTS AVION - USSM LOOS en GOHELLE (b) - US NOEUX (b) ne peuvent pas participer à la coupe François PLATEAU - décision Comité Directeur du 16 juin 2020.

US CHTS AVION - USO MEURCHIN ne peuvent participer à la coupe Louis LETEVE car pas secteur.

USSM LOOS en GOHELLE (c) ne peut participer à la coupe CICA, car joue en coupe Didier DEMANDRILLE.

> Confirmations reçues :

✂ Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN :

US CHTS AVION - O La COMTE - DR LAMBRES - USSM LOOS en GOHELLE (b)

Pour cette saison **173 équipes** participeront à la Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

✂ Coupe François PLATEAU :

FA ARRAS (b) - USO BRUAY - ES BULLY les MINES - FC CALONNE F6 - JS ECOURT St QUENTIN et US VERMELLES (b).

Pour cette saison **34 équipes** participeront à la Coupe François PLATEAU

✂ Coupe Didier DEMANDRILLE :

US CHTS AVION (b) - ES BULLY les MINES (c) - USO DROCOURT (b) - FCE LA BASSEE - USSM LOOS EN GOHELLE (c).

Pour cette saison **55 équipes** participeront à la Coupe Didier DEMANDRILLE.

✂ Coupe Louis LETEVE :

ES AGNY - ES ROEUX.

Pour cette saison **49 équipes** participeront à la Coupe Louis LETEVE.

✂ Coupe JEAN-LOUIS MALLEZ :

O La COMTE - FC BETHUNE KENNEDY et DR LAMBRES les AIRES.

Pour cette saison **54 équipes** participeront à la COUPE JEAN-LOUIS MALLEZ

✂ Coupe Lucas CICA :

SCF ACHICOURT - ES AGNY (b) - OF ARRAS (b) - JS BOURECQ (b) - FC DYNAMO CARVIN (b) - US IZEL les EQUERCHIN (b) - DR LAMBRES les AIRES et FC RICHEBOURG (b).

Pour cette saison **77 équipes** participeront à la Coupe Lucas CICA.

✂ Coupe TERNOIS SENIORS :

ES AGNY - US AUBIGNY/SAVY - CS HABARCQ - O La COMTE/MONCHY BRETON (b).

Pour cette saison **20 équipes** participeront à la Coupe TERNOIS SENIORS.

✂ Coupe ARTOIS VETERANS Challenge Jacques PENNINCK:

US CHTS AVION - FC CHARCOT BULLY les MINES - LOOS en GOHELLE.

Pour cette saison **83 équipes** participeront à la Coupe ARTOIS VETERANS Challenge Jacques PENNINCK.

✂ Coupe VETERANS Léonce LOYEZ:

ES AGNY - AS AUCHY les MINES - US CHTS AVION - FC CHARCOT BULLY les MINES - US LESTREM - USA LIEVIN - LOOS en GOHELLE - MORDUS VERQUIN.

Pour cette saison **79 équipes** participeront à la Coupe VETERANS Léonce LOYEZ.

⌘ Coupe TERNOIS VETERANS:

ES AGNY - RC AVESNES.

Pour cette saison **9 équipes** participeront à la Coupe TERNOIS VETERANS.

⌘ Coupe ARTOIS VETERANS à 7 :

FC CHARCOT BULLY les MINES - FC MERICOURT - US NOEUX - FC CAMBLAIN - AS KENNEDY HENIN.

Pour cette saison **49 équipes** participeront à la Coupe ARTOIS VETERANS à 7.

> EQUIPE NON ENGAGEES EN COUPES

Coupe Didier DEMANDRILLE :

FC MERICOURT - AS NOYELLES les VERMELLES.

Coupe TERNOIS SENIORS :

US PAS en ARTOIS (b).

Coupe VETERANS Léonce LOYEZ:

JS ACHIET - FC BREBIERES - JS ECOURT ST QUENTIN - ESD ISBERGUES/HAM.

Coupe TERNOIS VETERANS :

US PAS en ARTOIS.

> CONFIRMATION DES ENGAGEMENTS

Suite à la parution dans le journal du District et aux mails envoyés aux clubs, les clubs suivant n'ayant pas confirmés leur engagement ne pourront participer aux coupes pour cette saison.

Coupe François PLATEAU :

CS AVION (b).

Coupe TERNOIS SENIORS :

AS BERNEVILLE - SC ARTESIEN (b) - AS FREVENT.

Rapport règlement concernant les coupes

Tirage des tours de Coupes

La commission rappelle aux clubs engagés dans les différentes coupes est afin d'éviter un nombre important de mails ou d'appels téléphoniques, que si un club n'apparaît pas sur la liste celui-ci n'est pas considéré comme non engagé mais simplement exempt de ce tour. Les causes peuvent être multiples en exemple nombre insuffisant de clubs pour organiser le tour, occupation du terrain par une autre équipe le jour du tour de coupes, match retard de championnat d'une équipe, etc. Cela est valable pour toutes les coupes organisées par la commission des coupes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines.

Jour des rencontres

Les rappels ci-dessous est valable pour les équipes Seniors, Vétérans, Futsal et Féminines

Arrêté municipal

Il sera fait application de l'article 101 des règlements généraux du District.

Absence arbitre officiel

Ne pas oublier d'inscrire sur la FMI dans case « Technicien Eclairage » la mention tirage au sort effectué pour la désignation de l'arbitre remplaçant.

Signature FMI

IMPORTANT de vérifier le résultat et les faits de match sur la FMI avant de signer celle-ci après match, afin d'éviter à la commission de devoir reprogrammer des matchs après tirage du tour suivant pour cause de mauvaise inscription du résultat.

Saisie des résultats :

Il est rappelé qu'en application de l'article 179 des Règlements Généraux, les FMI doivent être transmises au plus tard le jour du match à 22 heures le jour du match.

Feuille de recette :

Depuis la saison 2019/2020, il n'y a plus lieu de rédiger une feuille de recette.

COUPES SENIORS

Calendrier Prévisionnel Des Tours De Coupes : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Yves St AUBIN

Pour mémoire : 1^{er} tour le 6 septembre 2020

2^{ème} tour le 20 septembre 2020

3^{ème} tour le 4 octobre 2020

4^{ème} tour le 11 novembre 2020

5^{ème} tour et matchs remis le 20 décembre 2020

Coupe François PLATEAU

1er tour le 11 novembre 2020 selon le nombre de qualifiés pour disputer ce tour.

Coupes Didier DEMANDRILLE, Louis LETEVE et JEAN LOUIS MALLEZ

1er tour le 20 septembre 2020

2^{ème} tour le 4 octobre 2020

3^{ème} tour le 1^{er} novembre 2020

Matchs Remis le 20 décembre 2020

Coupe Lucas CICA

1^{er} tour le 20 septembre 2020

2^{ème} tour le 4 octobre 2020

3^{ème} tour le 11 novembre 2020

Homologation du 1^{er} tour de la Coupe Artois Challenge Yves SAINT AUBIN du 6 septembre 2020 :

46 rencontres programmées - 45 jouées - 1 rencontre reportée au 20 septembre 2020 - 1 exempt - 1 forfait - RAS.

Réserves :

Suite aux réserves portées par les clubs dans les différentes coupes, voir PV de la commission juridique.

Amendes :

Forfait : 25 Euros.

AS PONT à VENDIN

Conséquence du forfait :

Le club de l'AS PONT à VENDIN ayant fait forfait en coupe d'ARTOIS entraîne l'exclusion de toutes les équipes seniors du club des coupes seniors. (Application de l'article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

Elaboration des différents tours des Coupes du 20 septembre 2020 à 15 heures :

2^{ème} tour Coupe ARTOIS challenge Yves St AUBIN

1 rencontre reportée du 6 septembre 2020 - 45 rencontres programmées et 1 exempt.

1er tour Coupe Didier DEMANDRILLE

Rappel :

L'AS PONT à VENDIN ayant fait forfait au 1^{er} Tour coupe ARTOIS SENIORS ne peut pas participer cette saison à la coupe Didier DEMANDRILLE (article 6 des règlements des coupes du DISTRICT)

19 rencontres programmées et 1 exempt.

1er tour Coupe Louis LETEVE

12 rencontres programmées - 1 exempt.

1er tour Coupe Jean-Louis MALLEZ

15 rencontres programmées - 1 exempt.

1er tour Coupe Lucas CICA

38 rencontres programmées - 1 exempt.

COUPES VETERANS

Calendrier prévisionnel des tours de Coupes : (jusqu'à la trêve)

Coupe ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK

1^{er} tour les 3 et 4 octobre 2020

2^{ème} tour les 31 octobre et 1^{er} novembre 2020

3^{ème} tour les 12 et 13 décembre 2020

Matches Remis le 20 décembre 2020

Coupe ARTOIS à 7

1^{er} tour les 3 et 4 octobre 2020

2^{ème} tour les 31 octobre et 1^{er} novembre 2020

3^{ème} tour les 12 et 13 décembre 2020

Matches Remis le 20 décembre 2020

Coupe Léonce LOYEZ

1^{er} tour les 12 et 13 décembre 2020

Matches Remis le 20 décembre 2020

Elaboration des 1^{ères} tours de coupes VETERANS :

Seront fait lors de la prochaine réunion.

COUPES FUTSAL

Les équipes suivantes sont engagées en Coupe ARTOIS FUTSAL

ALAEAE ANNEZIN - AS FUTSAL AVION (b) - FC BARLIN (b) - EF BETHUNE - AFS COURCELLES - AC COURCELLES - FC DOURGES - ESSARS FUTSAL - FESTUBERT MELTING - GIVENCHY FUTSAL - AG GRENAY - AS BASSEENE FUTSAL (b) - LENS TIGERS - LENS UNITED - LIBERCOURT FUTSAL - FC MAZINGARBE - AS MERICOURT FUTSAL - AFC NOEUX - NOYELLES GODAULT FUTSAL - PONT VENDIN FUTSAL - ST VENANT FUTSAL - US VIMY. Soit **22 équipes**.

Les équipes suivantes sont engagées en Coupe Alain VERDURE

ALAEAE ANNEZIN - FC BARLIN (b) - EF BETHUNE - FC DOURGES (b) - ESSARS FUTSAL - FESTUBERT MELTING (b) - GIVENCHY FUTSAL (b) - AG GRENAY (b) - AS BASSEENE FUTSAL (c) - FC MAZINGARBE - AS MERICOURT FUTSAL (b) - AFC NOEUX (b) - NOYELLES GDLT FUTSAL - PONT VENDIN FUTSAL (b) - ST VENANT FUTSAL - US VIMY (b). Soit **16 équipes**.

Calendrier prévisionnel des tours de coupes : (jusqu'à la trêve)

Sera établi lors de la prochaine réunion.

✓ Un tour de table clôtura cette réunion.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, l'appel devant être adressé au secrétariat du District (SECRETARIAT@ARTOIS.FFF.FR) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 65 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

**Le secrétaire de la commission
Daniel SION.**



COUPES JEUNES U18 A U15

CREATION COUPE ARTOIS U16

→ Suite à une proposition du Département JEUNES, le Comité Directeur a donné son accord pour la création d'une **Coupe ARTOIS** pour la catégorie **U16**.

L'engagement est OBLIGATOIRE comme pour toutes les Coupes ARTOIS.

Les droits d'engagement seront prélevés sur les comptes des clubs.

→ CALENDRIER 2020/2021 (jusqu'à la trêve)

26 septembre 2020 : 1^{er} tour

10 octobre 2020 : 2^{ème} tour

24 octobre 2020 : 3^{ème} tour

31 octobre 2020 : 4^{ème} tour

7 novembre 2020 : Matches remis

11 novembre 2020 : Matches remis

12 décembre 2020 : Matches remis

Marc TINCHON.



COMMISSION des CALENDRIERS VETERANS

La 1^{ère} journée de championnat (vétérans à 11) prévue les **19 et 20 Septembre** est reportée à une date ultérieure par décision du Comité Directeur.

JS ECOURT joue ses matchs - **VETERANS – GROUPE D** – à 9 heures 30.

AAE AIX joue ses matchs- **VETERANS – GROUPE G** - à 17 heures 15.

SC FOUQUIERES ses matchs – **VETERANS – GROUPE H** – à 10 heures.

AS NOYELLES les VERMELLES joue ses matchs - **Vétérans à 7 – Groupe B** - à 17 heures.

La Commission :
Gérard DEBONNE
Eric GOOSSENS



COMMISSION des CALENDRIERS FUTSAL

> La journée N°1 de championnat (**D1** – **D2** – et **D3**) est remise à une date ultérieure (pas de protocole sanitaire mis en place pour le Futsal)

> **BARLIN Futsal (b)** en **D2** joue le **Vendredi 21 heures**.

> Retrait de **US VIMY (b)** en **D3**

Gérard DEBONNE.
Eric GOOSSENS